

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil d'Administration du jeudi 26 février 2026

2026-05 : Fixation du taux horaire d'intervention pour les aides à domicile à partir du 1^{er} mars 2026

Le jeudi 26 février à 19 h,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du jeudi 12 février 2026 pour la séance du jeudi 26 février 2026, s'est réuni à la Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Madame Annie LEDUC, Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, BARCO Paolina, BLANC-TAILLEUR Fabienne, DALIA Dominique, DEMONNAZ Aïcha, FAVRE Sandra, FRESNO Martine, GUICCIARDI Nadine, LEDUC Annie, RERAT Danielle, SIMON Marie-Dominique, VIVET Gilles.

Pouvoirs :

Absents et excusés : PANNEKOUCKE Fabrice.

Secrétaire : Christian BERNARD, Directeur Général des Services du CIAS Cœur de Tarentaise.

Rapporteur : Madame Annie LEDUC, Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.314-1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et aux contentieux,

VU l'arrêté du 23 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile de certains services autonomie à domicile

VU le budget de l'exercice 2026 « crédits ouverts au 1er janvier dans la limite des crédits votés l'année précédente » conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs d'intervention du service d'aide à domicile du CIAS Cœur de tarentaise.



Après avoir délibéré,

DECIDE

- **De fixer** le tarif horaire hors convention à **28.89 €**
- **D'appliquer** le tarif horaire pour l'aide à domicile de la manière suivante :

Bénéficiaires CARSAT :

Le tarif horaire s'établit à **27.10 €** et **30.40 €** pour les dimanches et jours fériés

Bénéficiaires MSA :

Le tarif horaire s'établit à **27.10 €** pour l'aide à domicile aux retraités

Bénéficiaires APA et PCH :

Le tarif plancher est fixé à **25 €** par heure

Bénéficiaire Aide Sociale PA/PH :

Le tarif est de 25 € avec une augmentation du ticket modérateur à 2 €

- **Dit** que cette disposition est applicable à compter du 1^{er} mars 2026.

Moûtiers, le 26 février 2026,

Pour le Président, et par délégation
Madame Annie LEDUC,
Vice-Présidente du CIAS Cœur de Tarentaise